**CVEC - FICHE PROJET- AXE 3**

**Co-financement de projets avec les établissements d’enseignement supérieur affectataires de la CVEC**

 **Titre du projet :**

|  |
| --- |
| **Nature et domaine du projet**[ ]  Accompagnement social (citoyenneté, solidarité…)[ ]  Culturel (Art, découverte …) [ ]  Prévention et éducation à la santé (hygiène, prévention …)[ ]  Sport (tournois, nature du sport…) [ ]  Accueil (intégration, rencontres, environnement…) |
|  |
| **Forme du projet** **(plusieurs choix possibles)**[ ]  Animation du campus [ ]  Atelier[ ]  Évènement (Concert, Festival…)[ ]  Concours[ ]  Exposition (sculpture, photos) [ ]  Équipement[ ]  Magazine ou journal | [ ]  Radio[ ]  Conférence-débat[ ]  Réalisation de films[ ]  Formations[ ]  Tournois/compétition [ ]  Autre (précisez)……  |

**Porteur du projet**

**Coordonnées du responsable du projet :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom : |   | Prénom : |  |
| Adresse : |  |
| Service : |  |
| Tél/Port : |  |
| Code UAIRNE :  |
| Chef d’établissement signataire de la convention de subvention CVEC  |
| Nom : |   | Prénom : |  |

**Projet**

Nouveau projet [ ]

Renouvellement [ ]

Site internet (le cas échéant) :

Comptes réseaux sociaux ou autres :

Partenaire(s) co-organisateur(s) du projet le cas échéant :

**Description du projet** : *(Préciser les objectifs visés, comment seront impliqués les étudiants et de quelle manière le projet améliore leurs conditions de vie ; en cas de renouvellement d’une demande, préciser les changements depuis la dernière demande) :*

**Objectifs** :

**Public visé (qualité, nombre)** :

* Nombre d’étudiants touchés par le projet :
* Si public mixte (étudiant et non étudiant), indiquer le nombre de personnes n’ayant pas le statut étudiant :

**Retombées en milieu étudiant** :

**Calendrier prévu (date de réalisation, durée…)** :

* Pour un projet **ponctuel**, indiquer la date :
* Pour un projet **étalé sur plusieurs échéances,** indiquer :
* Sa durée globale en précisant les dates :
* La date de réalisation pour chacune des actions :

**Modalités de mise en œuvre (étapes, temporalité…) :**

**Lieu de déploiement du projet**:

**Modalités d’évaluation : indicateurs permettant d’évaluer le projet (ex: nombre de participants, etc.)** :

**Actions de communication** :

**Budget prévisionnel :**

**Rappel du règlement du dispositif de financement CVEC :**

* **Article I-2. (Les porteurs de projets) : Pour tout projet déposé, un cofinancement est obligatoire pour tous les établissements d’enseignement supérieur bénéficiaires d’un reversement de CVEC.**
* **Article VIII – 1. (Instruction du dossier) qui prévoit : « Pour tout projet de l’axe 3 porté par un établissement affectataire de la CVEC, le montant de la subvention demandée ne peut excéder les 50% du budget prévisionnel et le subventionnement ne peut excéder un plafond de 100.000 € (cent mille euros). »**

**Le budget prévisionnel présenté doit être obligatoirement accompagné d’un ou plusieurs devis correspondant au montant de la subvention demandée**.

Il doit être équilibré : total dépenses = total recettes.

Exemple de budget proposé :

****

**\*Préciser les postes de dépenses à financer par la CVEC du Crous de Paris**

***Un rappel des critères de non-éligibilité extraits du règlement du dispositif de financement CVEC figure en page 6 de la présente fiche*** ([***https://www.crous-paris.fr/sortir-bouger-creer/soutiens-aux-projets-etudiants/projets-cvec/***](https://www.crous-paris.fr/sortir-bouger-creer/soutiens-aux-projets-etudiants/projets-cvec/) ***)***

**Engagement**

Je soussigné, (nom, prénom) confirme avoir pris connaissance du règlement général de la CVEC et m’engage à (cocher) :

[ ]  Signer la convention de subvention CVEC transmise par le Crous.

[ ]  Informer la responsable du service CVEC de toute modification du projet liée au calendrier, au lieu ou au financement, avant la réalisation du projet.

[ ]  Répondre, le cas échéant, à certaines précisions et demandes de pièces complémentaires, soit pour la finalisation du dossier de candidature, soit en cours d’étape du projet.

[ ]  Mettre en œuvre le projet exposé.

[ ]  Transmettre le bilan qualitatif (annexe 3) ainsi que le bilan financier (annexe 4), **un mois** au plus tard après la réalisation du projet (modèles joints avec la convention).

[ ]  Mentionner le soutien du Crous de Paris par l’utilisation de son logo et à faire figurer la pastille « financé par la CVEC » sur tous les supports de communication (affiches, flyers, site web etc.) liés au projet financé, ceci afin d’informer les étudiants sur l’utilisation de cette taxe dont ils s’acquittent chaque année avant leur inscription. Dans ce cadre, le porteur de projet s’engage à envoyer au service communication les supports de communication prévus pour validation.

[ ]  Assurer une bonne visibilité des actions et dans une dynamique de valorisation du dispositif, le porteur de projet s’engage à informer le service communication des actions de communication prévues et à lui fournir des éléments de valorisation a posteriori sur demande.

[ ]  A rembourser totalement ou partiellement les sommes perçues en cas de réalisation partielle ou totale du projet ou de non‐conformité de cette réalisation avec le projet initialement présenté.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fait à : |   | Le : |  |

Nom et signature du représentant habilité à signer la convention de subvention CVEC :

Nom, prénom

Signature

|  |
| --- |
| **Pièces à joindre au dossier** |
| * Avis de situation au répertoire SIRENE-INSEE de moins de 3 mois (fiche SIRET)
* La fiche de création Tiers (Annexe 2) permettant la mise en paiement de la subvention
* Attestation des co-financements acquis
* Un RIB IBAN au nom de l’établissement
* Les justificatifs disponibles concernant le plan de financement (devis – factures, …)

  Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet : * Plan de communication,
* Budget prévisionnel détaillé,

Dossier de presse, coupures de presse, etc… |

**Critères de non-éligibilité :**

Ne sont pas finançables par la CVEC :

* Les projets à caractère politique, syndical ou religieux,
* Les projets à but lucratif ou commercial,
* Les projets à visée pédagogique ou tout élément ou équipement pédagogique au sein d’un projet ainsi que les actions liées à la formation, sauf les pratiques sportives et culturelles ou en lien avec la prévention et la promotion de la santé, menées dans le cadre d'une unité d'enseignement (UE) non obligatoire,
* Les projets de maintenance de locaux, qui sont de la responsabilité des établissements,
* L’entretien courant (nettoyage notamment) des locaux, même si ces derniers ont été financés précédemment par la CVEC*.*
* Les projets trop imprécis, ne permettant pas une évaluation concrète du projet,
* Les projets déjà réalisés au moment de la demande ou de la date de passage en commission,
* Les projets dont le budget n’est pas équilibré ou non justifié par des documents.
* Le réapprovisionnement d’un dispositif existant ne peut être financé que si le Crous a financé son installation. La demande de réapprovisionnement ne peut pas se faire de façon récurrente.
* Le même équipement déjà subventionné dans le cadre d’un projet identique (même porteur et/ou pour la même année civile/universitaire et destiné au même site),
* Les projets/services existant déjà sur le campus,
* Le bilan de l’édition précédente n’a pas été fourni, lorsque l’édition précédente a été financée par le Crous.
* L’achat d’équipements de protection individuelle
* Les formations de sauveteur secouriste du travail. Par contre, les formations aux premiers secours, hors du cadre professionnel, sont finançables

Les projets présentés hors délai ne seront pas examinés.

**Critères d’appréciation des projets :**

* Un projet clair, précis et argumenté,
* Un projet dont les retombées sont visibles et significatives sur le milieu étudiant
* La faisabilité du projet
* Un projet équilibré avec un budget détaillé
* Un projet avec plusieurs sources de financement
* Un projet structurant ou novateur pour la vie étudiante parisienne.

***Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.***

***Toute association ou tout étudiant percevant des fonds CVEC s’engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d’un rapport d’activités et d’un bilan financier) et à mentionner le soutien du Crous par l’utilisation de son logo sur tous les supports de communication en rapport avec le projet.***

***Les projets abondés par le dispositif seront susceptibles d’être valorisés par le réseau des Crous et utilisés dans leur communication.***

**Le dossier doit être remis à la Direction de la Vie Etudiante du Crous de Paris**

**Contact :** **projets-cvec@crous-paris.fr**